



---

# Programme de travail 2011 - 2012

## du Conseil de normalisation des comptes publics

Document examiné par le Conseil du 17 octobre 2011



# 1. Travaux engagés

## *Etat et établissements publics*

Thème	Périmètre	Commentaires	Groupe de travail	Début	Fin
<b>Concessions et Partenariats public – privé (PPP)</b>	Etat et EPN*	Finalisation des travaux relatifs au traitement comptable des concessions et PPP (comptabilisation et évaluation de l'actif et de sa contrepartie).	E2	2010	Fin 2011
<b>Actifs corporels</b>	Etat et EPN	Travaux relatifs à la définition et à l'évaluation des monuments historiques et au traitement comptable des dépenses ultérieures.	E3	2010	Mi-2012
<b>Etablissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel</b>	EPN	Clarification de certaines dispositions comptables pour les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.	E7	Juin 2011	Fin 2011
<b>Recueil de normes comptables des EPN</b>	EPN	Finalisation des travaux relatifs au traitement comptable des financements d'actifs et poursuite des travaux sur le futur Recueil de normes comptables des organismes dépendant de l'Etat.	E4	Fin 2010	2012

\* EPN : établissements publics nationaux

## *Etat et établissements publics*

Thème	Périmètre	Commentaires	Groupe de travail	Début	Fin
<b>Modifications mineures de certaines normes du Recueil des normes comptables de l'Etat</b>	Etat	<p>Les normes pour lesquelles des modifications mineures pourraient être apportées sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• norme 1 « Les états financiers »,</li> <li>• norme 3 « Les produits régaliens »,</li> <li>• norme 4 « Les produits de fonctionnement, les produits d'intervention et les produits financiers »,</li> <li>• norme 5 « Les immobilisations incorporelles »,</li> <li>• norme 8 « Les stocks »,</li> <li>• norme 9 « Les créances de l'actif circulant »,</li> <li>• norme 10 « Les composantes de la trésorerie de l'Etat »,</li> <li>• norme 11 « Les dettes financières et les instruments financiers à terme »,</li> <li>• norme 15 « Evénements postérieurs à la clôture ».</li> </ul>	E1	2010	Fin 2012
<b>Loyers budgétaires</b>	Etat et EPN	<p>A partir de 2012, afin d'améliorer l'efficacité de la gestion du parc immobilier des opérateurs, le ministère des finances met en place des conventions d'utilisation qui se substitueront aux procédures de mises à disposition.</p> <p>Les dispositions comptables de l'Etat et des établissements publics, qui font à ce jour référence aux mises à disposition, sont donc susceptibles d'être modifiées. Il s'agira notamment de définir comment ces nouvelles modalités de gestion doivent être analysées au regard de la notion de « contrôle » des actifs.</p>	E8	Octobre 2011	2012
<b>Valeur d'entrée des actifs dans les comptes des établissements publics</b>	EPN	<p>Dans la mesure où un certain nombre d'actifs corporels, jusqu'à présents non inscrits dans les comptes des établissements publics, ont été évalués cette année par France Domaine, il convient de préciser les dispositions comptables relatives à ces « nouvelles entrées au bilan », compte tenu de ces circonstances particulières.</p>	E10	Octobre 2011	Fin 2011

## *Organismes de sécurité sociale*

Thème	Périmètre	Commentaires	Groupe de travail	Début	Fin
<b>Note 28 du Plan comptable unique des organismes de sécurité sociale (PCUOSS)</b>	Organismes appliquant le PCUOSS	Des travaux ont été engagés afin d'enrichir le PCUOSS pour la partie traitant des engagements à mentionner dans l'annexe des comptes des organismes de sécurité sociale au regard des faits générateurs définis par celui-ci.	S5	Juillet 2011	Mi-2012

## Collectivités territoriales et établissements publics locaux

Thème	Périmètre	Commentaires	Groupe de travail	Début	Fin
<b>Concessions et Partenariats public – privé (PPP)</b>	Collectivités territoriales et établissements publics locaux	Finalisation des travaux relatifs aux traitement comptable des concessions et PPP (comptabilisation et évaluation de l'actif et de sa contrepartie).	E2	2010	Fin 2011
<b>Charges, passifs et provisions dans les départements</b>	Départements (M 52)	Suite aux travaux menés par le groupe transversal aux trois commissions permanentes sur les charges et passifs d'intervention, ce groupe a pour objet d'examiner la nature des charges d'intervention des départements en analysant les principales prestations dont ils ont la charge - allocation personnalisée d'autonomie (APA), revenu de solidarité active (RSA), prestation de compensation du handicap (PCH) – ainsi que leur traitement comptable.	L4	Septembre 2011	Mi-2012
<b>Instruments financiers Phase 2</b>	Collectivités territoriales et établissements publics locaux	Le groupe de travail a clôturé ses travaux sur l'information comptable. L'avis n°2011-05 a été rendu le 8 juillet 2011. Le groupe poursuit ses travaux sur les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des dettes financières et des instruments dérivés.	L2	Octobre 2011	Mi-2012
<b>Cadre comptable et budgétaire du secteur local</b>	Collectivités territoriales et établissements publics locaux	En s'appuyant sur les analyses menées sur la comptabilisation de certaines subventions ou dotations (fonds de compensation de la TVA, subventions d'investissement), le groupe de travail sur les subventions a reçu mission du Conseil d'élargir ses réflexions sur les aménagements à apporter au cadre budgétaire et comptable, afin d'améliorer la lisibilité des comptes de bilan des collectivités locales.	L1	Fin 2011	Fin 2012

## 2. Travaux à planifier

# Recueil des normes comptables de l'Etat

Thème	Périmètre	Commentaires
<b>Dispositions comptables relatives aux opérations fiscales</b>	Etat	Les dispositions relatives aux opérations fiscales figurent dans plusieurs normes : une norme spécifique (norme 3 « Les produits régaliens ») et une norme générale (norme 9 « Les créances de l'actif circulant »), cette dernière traitant des sujets relatifs au provisionnement et à la dépréciation des créances. Ces différentes normes pourraient faire l'objet d'un travail de révision générale. Par ailleurs, les dispositions prévues par la norme 3 pourraient être complétées pour certaines catégories d'impôts (ITAF, reports en avant, reports en arrière des déficits des entreprises,...).
<b>Dispositions comptables relatives aux stocks</b>	Etat	Compte tenu des difficultés d'application de la norme 8 « Les stocks », une révision de cette norme pourrait être effectuée. Les modifications envisagées à ce stade porteraient sur les points suivants : (i) une suppression de dispositions qui ne seraient pas pertinentes pour l'Etat , (ii) l'ajout de dispositions spécifiques le cas échéant, (iii) la suppression de dispositions qui relèvent du guide d'application (notion de seuil permettant de distinguer charges et stocks notamment).
<b>Actifs incorporels</b>	Etat	Les travaux réalisés dans le cadre de la réponse du Conseil aux consultations de l'IPSAS Board sur son cadre conceptuel ont permis d'engager des réflexions sur les actifs incorporels qui pourraient aboutir à une clarification de certaines dispositions sur la norme 5 « Les immobilisations incorporelles ». Par ailleurs, le Recueil des normes comptables de l'Etat doit intégrer des dispositions sur le spectre hertzien, les quotas d'émission de gaz et les concessions-PPP. Dans ce cadre, une relecture critique (cohérence générale et/ou révision des dispositions normatives) de la norme 6 « Les immobilisations corporelles » pourrait être effectuée simultanément.
<b>Cadre conceptuel</b>	Etat	Les travaux réalisés par la commission « Etat et organismes dépendant de l'Etat » en 2010/2011 ont conduit à modifier ou préciser le cadre conceptuel sur plusieurs points. De plus, les réflexions engagées dans le cadre de la réponse aux consultations de l'IPSAS Board sur le cadre conceptuel du secteur public ont permis d'identifier des points qui mériteraient d'être clarifiés et précisés dans le cadre conceptuel du Recueil des normes comptables de l'Etat. Des travaux pourraient être engagés dans ce contexte.
<b>Engagements de retraite de l'Etat</b>	Etat	Suite à la révision de la norme 13 « Les engagements à mentionner dans l'annexe » et dans un contexte d'évolution des référentiels comptables internationaux, les dispositions relatives aux engagements de retraite de l'Etat pourraient être révisées.



# Organismes de sécurité sociale

Thème	Périmètre	Commentaires
<b>Comptabilisation des dispositifs gérés pour le compte de tiers</b>	Organismes de sécurité sociale et organismes assimilés	Concernant la gestion des opérations de recouvrement, une saisine est en cours de préparation par la Direction de la sécurité sociale. De plus, des disparités dans les méthodes de comptabilisation des dispositifs gérés pour le compte de tiers ont été constatées au sein d'organismes de sécurité sociale et assimilés. Dans ce contexte, des travaux pourraient être engagés avec pour premier objectif d'examiner les opérations visées par la saisine.
<b>Diagnostic d'étape du Plan comptable unique des organismes de sécurité sociale (PCUOSS)</b>	Organismes appliquant le PCUOSS	Un premier diagnostic devrait être effectué avant de débiter une révision éventuelle du PCUOSS. Ce travail doit permettre d'amorcer la réflexion sur un futur cadre conceptuel pour les organismes de sécurité sociale.
<b>Plan de comptes de l'IRCANTEC (Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques)</b>	IRCANTEC	Un projet d'arrêté comprenant des dispositions relatives au plan de comptes de l'IRCANTEC devrait être soumis pour avis au Conseil au cours du premier semestre 2012.

Thème	Périmètre	Commentaires
<b>Corrections d'erreurs</b>	Entités à comptabilité publique relevant du code général des collectivités territoriales, du code de l'action sociale et des familles, du code de la santé publique et du code de la construction et de l'habitation.	A l'instar de l'avis rendu sur les corrections d'erreurs dans les établissements publics de santé relevant de l'instruction M 21 (avis n°2011-04 du 27 mai 2011), la Direction générale des finances publiques (DGFIP) souhaiterait qu'un avis similaire soit rendu pour l'ensemble des entités du secteur public local, c'est-à-dire, les entités à comptabilité publique relevant du code général des collectivités territoriales, du code de l'action sociale et des familles, du code de la santé publique et du code de la construction et de l'habitation.
<b>Fait générateur des subventions reçues</b>	Offices publics de l'habitat et autres entités du secteur local	Participation aux travaux de l'Autorité des normes comptables sur la question du fait générateur des subventions reçues par les offices publics de l'habitat (OPH) pour s'assurer de l'applicabilité de ces dispositions aux OPH à comptabilité publique, et autres entités du secteur local le cas échéant.

## 3. Travaux relatifs à la normalisation comptable internationale

## *Travaux relatifs à la normalisation comptable internationale*

- Les consultations de l'IPSAS Board prévues à ce jour sont les suivantes :

Thème	Date d'échéance
Consultation Paper « Rapport sur la performance des services publics »	Fin mars 2012
Exposure Draft « Rapport sur la soutenabilité »	Fin janvier 2012
Consultation paper « Cadre conceptuel – phase 4 : présentation des informations financières »	Mi-2012

- Traduction des normes IPSAS 25 à 31 en français (prévue pour 2012).
- Suivi des réflexions de l'Union européenne sur les aspects de normalisation comptable internationale

ANNEXE  
Groupes de travail  
des trois commissions permanentes  
du Conseil de normalisation des comptes publics

## *Groupes de travail de la commission « Etat et établissements dépendant de l'Etat »*

N°	Thème	Président(e )	Chargée de mission
1	<b>Revue du Recueil des normes comptables de l'Etat</b>	Mme Danièle Lajoumard	Mme Delphine Moretti
2	<b>Concessions et partenariats public-privé</b>	M. Benoît Lebrun	Mme Anne-Sophie Digiacomo / Mme Delphine Moretti
3	<b>Actifs corporels</b>	Mme Hélène Baron	Mme Anne-Sophie Digiacomo
4	<b>Etablissements publics et organismes dépendant de l'Etat</b>	M. Bernard Adans	Mme Delphine Moretti
5	<i>Règles comptables applicables à l'ERAFP (Etablissement de retraite additionnelle de la fonction publique)</i>	<i>Travaux clos</i>	<i>Travaux clos</i>
6	<i>Information sectorielle</i>	<i>Travaux clos</i>	<i>Travaux clos</i>
7	<b>Dispositions comptables pour les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel</b>	M. Bruno Gérard	Mme Laurence Rossini
8	<b>Loyers budgétaires</b>	M. Frank Mordacq	Mme Caroline Baller
9	<i>Projet de décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique</i>	<i>Travaux clos</i>	<i>Travaux clos</i>
10	<b>Valeur d'entrée des actifs dans les comptes des établissements publics</b>	Mme Emmanuelle Levard-Guilbault	Mme Sophie Peron

## *Groupes de travail de la commission « Sécurité sociale et organismes assimilés »*

N°	Thème	Président(e)	Chargée de mission
1	<i>Périmètre</i>	<i>Travaux clos</i>	<i>Travaux clos</i>
2	<b>Révision du Plan comptable unique des organismes de sécurité sociale (PCUOSS)</b>		Mme Sophie Péron
3	<i>Comptabilisation des cotisations des employeurs et travailleurs indépendants</i>	<i>Travaux clos</i>	<i>Travaux clos</i>
4	<i>Charges, passifs et provisions</i>	<i>Travaux clos</i>	<i>Travaux clos</i>
5	<b>Note 28 du Plan comptable unique des organismes de sécurité sociale (PCUOSS)</b>	M. Henri Rabourdin	Mme Sophie Péron

*Groupes de travail de la commission*  
*« Collectivités territoriales et établissements publics locaux »*

N°	Thème	Président(e )	Chargée de mission
1	<b>Subventions</b>	M. Louis Renouard	Mme Laurence Rossini
2	<b>Instruments financiers (phase 2)</b>	Mme Isabelle Sapet	Mme Caroline Baller
3	<i>Etablissements publics de santé – Corrections d’erreurs</i>	<i>Travaux clos</i>	<i>Travaux clos</i>
4	<b>Charges, passifs et provisions dans les départements</b>	M. Pierre Dubourdieu	Mme Laurence Rossini